

DEPARTEMENT

YONNE

COMMUNE DE VILLENEUVE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

| Nombre de membres | | |
|--------------------------------|-------------|-------------------------------------|
| afférents au Conseil municipal | En exercice | Qui ont pris part à la délibération |
| 29 | 29 | 25 |

Séance du 17 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 17 novembre à 20 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nadège NAZE, Maire.

Date de convocation

10 novembre 2023

Objet de la délibération

**Travaux de voirie rue
Gauthier – approbation du
projet, choix de l'entreprise
et du financement au titre de
la répartition du produit des
amendes de police**

Présents : Mme NAZE, Mme SIMON, Mme ZEPPA, M. LOISEAU, Mme HOURLIER, M. COCHARD, Mme LETIN, Mme AUTRET, M. BRIET, Mme RICHARDSON, M. PÉANNE, M. HERVÉ, Mme GOBET, M. BURGUIÈRE, M. THOMAS, M. ANDRÉ, Mme LOPEZ.

Absents excusés : M. KASPAR (pouvoir à Mme NAZE), M. ALLUIN (pouvoir à Mme SIMON), M. FERNANDÈS (pouvoir à M. LOISEAU), Mme PELTIER (pouvoir à Mme AUTRET), M. VERGNAUD (pouvoir à Mme HOURLIER), M. BOUREL (pouvoir à M. COCHARD), M. PARCINEAU (pouvoir à M. BRIET), Mme SZEWZYK (pouvoir à M. THOMAS).

Absents : Mme ROLLOT, M. BOULLEAUX, Mme EL HAOUCHI, Mme BERTRAND.

Secrétaire de séance : M. Fabrice LOISEAU, qui accepte, est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Le projet de réfection de la voirie des rues Gauthier et Bouthier comprend :

- Le maintien du sens unique de circulation de la rue Edouard Bouthier à la rue du Grain d'Anis actuellement en vigueur
- La création de trottoirs accessibles de la rue Edouard Bouthier jusqu'au carrefour de la route de Bussy
- La création de passages piétons surélevés
- La reprise de structure de chaussée et son revêtement en enrobé bicouche

Le marché public a été établi avec 2 tranches de travaux :

- Tranche ferme : de l'extrémité de la rue Edouard Bouthier jusqu'à la rue du Grain d'Anis
- Tranche conditionnelle : de la rue du Grain d'Anis jusqu'au carrefour de la route de Bussy

La consultation a été publiée le 25 septembre 2023, la date limite de remise des offres étant fixée au 27 octobre 2023.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 6 novembre 2023 pour examiner le rapport d'analyse des 5 offres reçues rédigé par le maître d'œuvre de l'opération

CONSIDERANT

- L'avis favorable donné à l'opération par la commission travaux réunie le 5 septembre 2023
- L'avis de la commission d'appel d'offres réunie le 6 novembre 2023
- L'avis favorable de la commission des finances réunie le 9 novembre 2023

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents et représentés

- **APPROUVE** le projet de travaux de voirie des rues Gauthier, Bouthier et du Grain d'Anis tel qu'il est présenté
- **RETIENT**, conformément à l'avis de la CAO, l'offre présentée par l'entreprise COLAS pour la tranche ferme et la tranche conditionnelle et la somme globale de 225 216,91 € H.T. (270 260,30 € TTC)
- **APPROUVE** le plan de financement de l'opération tel que présenté ci-dessous :

| DEPENSES | | RECETTES | |
|------------------------|---------------------|-----------------------------|---------------------|
| nature | montant | nature | montant |
| maitrise d'œuvre H.T. | 11 992,50 € | amendes de police (estimé à | 22 500,00 € |
| travaux (TF + TC) H.T. | 225 216,91 € | 50% de la base éligible | |
| | | plafonnée) | |
| | | autofinancement | 214 709,41 € |
| total H.T. | 237 209,41 € | total | 237 209,41 € |
| TVA | 47 441,88 € | autofinancement | 47 441,88 € |
| TOTAL TTC | 284 651,29 € | TOTAL | 284 651,29 € |

- **DEMANDE** un financement au taux le plus élevé possible au titre de la répartition du produit des amendes de police sur la base subventionnable correspondant aux travaux de sécurité, à savoir 106 954,23 € H.T., plafonnée à 45 000 € H.T. conformément au règlement d'intervention relatif à cette nature de subvention
- **AUTORISE** Mme la Maire à signer les marchés et tous les documents s'y rapportant.
- **DIT** que les crédits sont inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice en cours.

Le Secrétaire
Fabrice LOISEAU

La Maire
Nadège NAZE

